États financiers intermédiaires (non audité)

FONDS D’ACTIONS AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION LEITH WHEELER

Semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

États financiers intermédiaires non audités pour le semestre clos le 30 juin 2025

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été établis par le gestionnaire, Conseillers en placements Leith Wheeler Ltée. Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds et de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière.

Les états financiers intermédiaires non audités comprennent les états de la situation financière, les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net, les tableaux des flux de trésorerie, les notes afférentes aux états financiers et l'inventaire du portefeuille. Ces états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Ces états financiers intermédiaires non audités ne comprennent pas le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds portant sur le fonds d'investissement. Si vous n'avez pas reçu un exemplaire de ce rapport intermédiaire, il est possible d'en obtenir un gratuitement, sur demande, en composant le numéro sans frais 1-888-292-1122, en nous écrivant au 1500-400 Burrard Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3A6, ou en consultant notre site Web ou le site de SEDAR+ au www.sedarplus.ca. Des exemplaires des états financiers annuels ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds peuvent également être obtenus gratuitement par l'un ou l'autre des moyens indiqués ci-dessus.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de ces façons pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration du fonds d'investissement, du dossier d'information sur le vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Conseillers en placements Leith Wheeler Ltée

« James F. Gilliland »
Président et chef de la direction

« Cecilia Wong »
Chef des finances

28 août 2025

Information sur l'examen effectué par les auditeurs
Les états financiers intermédiaires ci-joints n'ont pas été examinés par les auditeurs externes des Fonds.

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION LEITH WHEELER

États de la situation financière (non audité)
(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	Note	30 juin 2025		31 décembre 2024	
Actifs					
Trésorerie		130	$	266	$
Intérêts et dividendes à recevoir		-		10	
Placements à la juste valeur		16 579		19 151	
		16 709		19 427	
Passifs					
Montants à payer à des courtiers		-		61	
Frais de gestion à payer		2		2	
Frais d'administration à payer		-		1	
Rachats à payer		2		6	
		4		70	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		16 705	$	19 357	$
Constitué de ce qui suit :					
Série A		14 794	$	17 076	$
Série F		1 911		2 281	
		16 705	$	19 357	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part :					
Série A		15,64	$	17,31	$
Série F		15,84		17,53	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration de
Conseillers en placements Leith Wheeler Ltée,
en sa qualité de gestionnaire.

« James F. Gilliland » Administrateur *« Jonathon D. Palfrey »* Administrateur

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION LEITH WHEELER

États du résultat global (non audité)
(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

	Note	2025	2024
Produits			
Revenus d'intérêts aux fins de distribution		25 $	18 $
Revenus de dividendes		140	91
Autres revenus		1	11
Variations de la juste valeur des placements			
Profit net réalisé (perte nette réalisée)		(116)	376
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente		(1 752)	(42)
Total des produits (pertes)		(1 702)	454
Charges			
Frais de gestion	1	10	9
Frais d'administration	1	3	2
Retenue d'impôt		18	50
Commissions et coûts d'opérations		4	4
TPS/TVH		1	1
Total des charges d'exploitation		36	66
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant de l'exploitation (à l'exclusion des distributions)		(1 738) $	388 $
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant de l'exploitation (à l'exclusion des distributions) :			
Série A		(1 523) $	345 $
Série F		(215)	43
		(1 738) $	388 $
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part découlant de l'exploitation (à l'exclusion des distributions) :			
Série A		(1,55) $	0,38 $
Série F		(1,65)	0,36

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION LEITH WHEELER

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
(en milliers de dollars)

Semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

Série A	2025	2024
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant de l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	(1 523) $	345 $
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables		
Provenant du revenu de placement net	(140)	(56)
Provenant des gains en capital	-	-
Remboursement de capital	-	-
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(140)	(56)
Transactions visant des parts rachetables		
Émission de parts rachetables	212	1 712
Réinvestissement des distributions	135	56
Rachat de parts rachetables	(966)	(245)
Augmentation (diminution) nette découlant des transactions visant des parts rachetables	(619)	1 523
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 282)	1 812
Solde à l'ouverture de la période	17 076	13 257
Solde à la clôture de la période	14 794 $	15 069 $

Série F	2025	2024
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant de l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	(215) $	43 $
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables		
Provenant du revenu de placement net	(5)	-
Provenant des gains en capital	-	-
Remboursement de capital	-	-
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(5)	-
Transactions visant des parts rachetables		
Émission de parts rachetables	87	563
Réinvestissement des distributions	5	-
Rachat de parts rachetables	(242)	(174)
Augmentation (diminution) nette découlant des transactions visant des parts rachetables	(150)	389
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(370)	432
Solde à l'ouverture de la période	2 281	1 619
Solde à la clôture de la période	1 911 $	2 051 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION LEITH WHEELER

Tableaux des flux de trésorerie (non audité)
(en milliers de dollars)

Semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant de l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	(1 738) $	388 $
Ajustements pour :		
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur les placements	116	(376)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	1 752	42
Produit de la vente de placements	5 559	2 217
Acquisition de placements	(4 916)	(4 459)
Intérêts reçus	4	(4)
Dividendes à recevoir	6	-
Autres charges à payer et autres passifs	(1)	-
	782	(2 192)
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	299	2 275
Paiements au rachat de parts rachetables	(1 212)	(419)
Distribution aux porteurs de parts, déduction faite des réinvestissements	(5)	-
	(918)	1 856
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(136)	(336)
Trésorerie à l'ouverture de la période	266	714
Trésorerie à la clôture de la période	130 $	378 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION LEITH WHEELER

Inventaire du portefeuille (non audité)
(en milliers de dollars)

30 juin 2025

Titre	Nombre de titres détenus	Coût	Juste valeur	% de l'actif net
TITRES AMÉRICAINS				
Produits de consommation discrétionnaire				
CarMax Inc.	4 832	524 $	442 $	
Gentex Corporation	13 873	573	415	
Wyndham Hotels & Resorts Inc.	4 449	343	493	
		1 440	1 350	**8,1**
Services financiers				
Corpay Inc.	2 313	837	1 045	
Globe Life Inc.	2 751	326	466	
Old Republic International Corporation	13 023	400	682	
Société de placements SEI	9 239	725	1 130	
		2 288	3 323	**19,9**
Soins de santé				
Globus Medical Inc.	8 775	666	705	
Henry Schein Inc.	10 172	999	1 011	
ICON PLC	2 786	752	552	
Universal Health Services Inc., catégorie B	2 475	433	611	
		2 850	2 879	**17,2**
Produits industriels				
ASGN Inc.	4 657	474	317	
Booz Allen Hamilton Holding Corporation, catégorie A	2 886	361	409	
Carlisle Companies Inc.	1 273	341	647	
Core & Main Inc., catégorie A	7 937	556	652	
First Advantage Corporation	25 657	513	580	
Hayward Holdings Inc.	28 672	548	539	
Hillman Solutions Corporation	30 539	349	297	
Snap-on Inc.	1 076	263	456	
The Middleby Corporation	3 277	556	643	
		3 961	4 540	**27,2**
Technologies de l'information				
Keysight Technologies Inc.	3 905	645	872	
MKS Instruments Inc.	3 267	435	442	
TD SYNNEX Corporation	1 138	162	210	
		1 242	1 524	**9,1**
Matières				
Crown Holdings Inc.	4 903	595	688	
		595	688	**4,1**
Immobilier				
Lamar Advertising Company, catégorie A	3 564	395	589	
		395	589	**3,5**
Services publics				
Brookfield Infrastructure Partners Limited Partnership	17 611	685	803	
		685	803	**4,8**
TOTAL DES TITRES AMÉRICAINS		**13 456**	**$ 15 696**	**$ 93,9**

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION LEITH WHEELER

Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)
(en milliers de dollars)

30 juin 2025

Titre	Nombre de titres détenus	Coût		Juste valeur		% de l'actif net
TITRES DU MARCHÉ MONÉTAIRE		**893**	**$**	**883**	**$**	**5,3**
COÛTS D'OPÉRATIONS		**(4)**				
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS		**14 345**	**$**	**16 579**	**$**	**99,2**
AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS				**126**		**0,8**
ACTIF NET				**16 705**	**$**	**100,0**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information propre au Fonds (non audité)
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars)

Semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

L'information propre au Fonds d'actions américaines petite/moyenne capitalisation Leith Wheeler (le « Fonds ») contenue dans les présentes doit être lue parallèlement à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les fonds d'investissement Leith Wheeler » présentée après la section « Notes afférentes aux états financiers – Information propre au Fonds ».

1. Frais de gestion et frais d'administration

Les frais de gestion et les frais d'administration de chaque série du Fonds sont payables au gestionnaire et calculés selon les pourcentages annuels suivants de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du Fonds, compte non tenu de la TPS/TVH.

Frais	Série A	Série F
Frais de gestion	*	0,95 %
Frais d'administration	0,02 %	0,10 %

* Les porteurs de parts de la série A paient des frais de gestion négociés

2. Retenue d'impôt à la source et autres impôts

Certains revenus de dividendes et d'intérêts reçus par le Fonds sont assujettis à une retenue d'impôt imposée par le pays d'origine. Au cours de la période, les taux moyens de retenues d'impôt à la source se situaient entre 0 % et 35 % (entre 0 % et 35 % au 31 décembre 2024).

Le Fonds dispose de pertes en capital de néant (néant au 31 décembre 2024) pouvant servir à réduire les gains en capital d'exercices futurs. Le Fonds dispose de pertes autres qu'en capital de néant (néant au 31 décembre 2024) pouvant servir à réduire le montant net des gains en capital ou autres qu'en capital réalisés au cours d'exercices futurs.

3. Parts rachetables

Les transactions suivantes ont porté sur les parts rachetables du Fonds au cours des périodes closes les 30 juin 2025 et 2024 :

	Parts en circulation à l'ouverture de la période	Émissions au cours de la période	Émissions au réinvestissement des distributions	Rachats au cours de la période	Parts en circulation à la clôture de la période
Série A					
2025	986	14	8	(62)	946
2024	876	110	4	(16)	974
Série F					
2025	130	6	-	(15)	121
2024	108	37	-	(11)	134

4. Gestion du risque financier

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu et une plus-value à long terme en investissant essentiellement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines cotées en bourse.

Le Fonds est exposé à divers types de risques financiers liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et au marché dans lequel il investit. Ces risques comprennent le risque de liquidité et le risque de marché qui comprend le risque de change et l'autre risque de prix. Le Fonds n'est pas exposé à des risques importants en matière de crédit ou de taux d'intérêt.

Une analyse détaillée des risques auxquels le Fonds est exposé est présentée à la note 6, sous « Information générale relative à tous les fonds d'investissement Leith Wheeler ». Les risques financiers propres au Fonds sont examinés plus en détail ci-dessous.

a) Risque de liquidité

Les parts rachetables du Fonds sont payables à vue. Les autres passifs du Fonds échoient en deçà d'un délai de douze mois suivant la clôture de la période du Fonds.

b) Risque de marché

i) Risque de change

À la date de clôture, la valeur comptable des actifs financiers nets et des passifs financiers nets du Fonds libellés en monnaies étrangères, exprimée en dollars canadiens et en pourcentage de l'actif net, s'établissait comme suit :

	Exposition aux monnaies étrangères		Pourcentage de l'actif net	
	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2025	31 décembre 2024
Dollar américain	16 723 $	19 330 $	100,0 %	99,9 %

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport à toutes les monnaies étrangères, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 167 000 $ et 193 000 $, respectivement. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix le plus important auquel le Fonds est exposé découle du placement dans des instruments de capitaux propres. Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, si les indices diversifiés et de référence pertinents avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 785 000 $ et 890 000 $, respectivement. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité et les écarts pourraient être significatifs.

5. Juste valeur des instruments financiers

Une analyse générale de l'évaluation de la juste valeur du Fonds est présentée à la note 7, sous « Information générale relative à tous les fonds d'investissement Leith Wheeler ».

a) Hiérarchie des justes valeurs – instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant analyse les instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de clôture en fonction du niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel correspond leur évaluation. Les montants sont fondés sur les valeurs comptabilisées dans l'état de la situation financière.

Toutes les évaluations de la juste valeur ci-dessous sont récurrentes.

30 juin 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de capitaux propres	15 696 $	- $	- $	15 696 $
Titres du marché monétaire	-	883	-	883
	15 696 $	883 $	- $	16 579 $

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de capitaux propres	17 797 $	- $	- $	17 797 $
Titres du marché monétaire	-	1 354	-	1 354
	17 797 $	1 354 $	- $	19 151 $

En 2025 et 2024, aucun instrument financier n'a été transféré entre les trois niveaux.

La valeur comptable de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds se rapproche de la juste valeur en raison du fait qu'elles sont évaluées au prix de rachat et sont classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

6. Transactions avec des parties liées

Au 30 juin 2025, le Fonds équilibré Leith Wheeler, un fonds sous gestion commune, détenait 501 597 parts de série A du Fonds (547 470 au 31 décembre 2024). Ce placement représente environ 47,0 % (49,0 % au 31 décembre 2024) du Fonds.

Au cours de la période, le Fonds a versé des distributions d'environ 52 000 $ (30 000 $ en 2023) à ce porteur de parts.

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les fonds d'investissement Leith Wheeler
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars)

Semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

1. Entités présentant l'information financière

Les Fonds d'investissement Leith Wheeler (individuellement, « un Fonds », et collectivement, « les Fonds ») sont des émetteurs assujettis canadiens et se composent des Fonds suivants :

Fonds	Date d'établissement
Fonds équilibré Leith Wheeler	22 septembre 1987
Fonds canadien de dividendes Leith Wheeler	21 décembre 2010
Fonds d'actions canadiennes Leith Wheeler	27 avril 1994
Fonds d'actions canadiennes avec contrainte carbone Leith Wheeler	27 septembre 2017
Fonds avantage de sociétés Leith Wheeler	29 mai 2014
Fonds avantage et revenu Leith Wheeler	21 décembre 2010
Fonds d'actions internationales plus Leith Wheeler	31 octobre 2007
Fonds de marché monétaire Leith Wheeler	27 avril 1994
Fonds multi-crédit Leith Wheeler	30 mai 2017
Fonds d'actions privilégiées Leith Wheeler	22 mai 2018
Fonds d'actions américaines petite/moyenne capitalisation Leith Wheeler	27 octobre 2016

Les Fonds ont été établis sous le régime des lois de la Colombie-Britannique aux termes de différents actes de fiducie intervenus entre Conseillers en placements Leith Wheeler Ltée, à titre de gestionnaire (le « gestionnaire »), et La Société Canada Trust, à titre de fiduciaire. Le fiduciaire actuel des Fonds est la Compagnie Trust CIBC Mellon et leur dépositaire est CIBC Mellon.

Les actes de fiducie de tous les Fonds ci-dessus prévoient un nombre illimité de séries et un nombre illimité de parts de chaque série. Actuellement, les séries de parts autorisées et émises sont les suivantes : parts de série A, parts de série F et parts de série I.

L'information qui figure dans les présents états financiers et les notes y afférentes se rapporte aux périodes closes les 30 juin 2025 et 2024. Dans le cas de la période d'établissement d'un Fonds ou d'une série, le terme « période » représente la période allant de l'établissement au 30 juin de la période en cause.

Dans les présentes, l'information générale se rapportant à tous les Fonds doit être lue en parallèle avec la section « Notes afférentes aux états financiers – Information propre au Fonds » de chaque Fonds respectif.

Les Fonds sont des fiducies établies au Canada. L'adresse du siège social des Fonds est le 1500-400 Burrard Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3A6.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les états financiers des Fonds ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité. Les présents états financiers intermédiaires résumés des Fonds ont été préparés conformément à IAS 34, Information financière intermédiaire, et ne comprennent pas toute l'information exigée pour des états financiers annuels complets. La publication des états financiers a été approuvée par le gestionnaire le 28 août 2025.

2. Base d'établissement (suite)

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les placements et les dérivés, lesquels sont évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les souscriptions, les rachats, les cours et la performance des Fonds sont libellés en dollars canadiens, soit leur monnaie fonctionnelle et leur monnaie de présentation. Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les placements et les dérivés, lesquels sont évalués à la juste valeur.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux normes IFRS de comptabilité exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans toute période future touchée par ces révisions.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes visées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. L'évaluation au cours de périodes ultérieures est tributaire de la catégorie dans laquelle l'instrument financier est classé. Les coûts d'opérations sont inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers, à l'exception des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts d'opérations sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de l'opération, soit la date à laquelle les Fonds deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les Fonds décomptabilisent un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, si et seulement si les Fonds ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

i) Comptabilisation et évaluation (suite)

Un actif financier qui est un instrument d'emprunt est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions suivantes, à savoir :

- si la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et
- si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier qui est un instrument d'emprunt est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions suivantes, à savoir :

- si la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers, et
- si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme il est décrit précédemment, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Au moment de la comptabilisation initiale, le Fonds peut choisir de désigner irrévocablement les actifs financiers qui, autrement, remplissent les conditions pour l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si, ce faisant, il aboutit à des informations d'une pertinence accrue.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à moins que le Fonds ne change le modèle économique qu'il suit pour la gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers concernés sont reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement de modèle économique.

Les Fonds n'ont classé aucun actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un passif financier est généralement évalué au coût amorti, sous réserve d'exceptions qui peuvent permettre un classement à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces exceptions incluent les passifs financiers qu'il est obligatoire d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net, comme les passifs dérivés. Au moment de la comptabilisation initiale, les Fonds peuvent désigner irrévocablement un passif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si, ce faisant, ils aboutissent à des informations d'une pertinence accrue.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont ultérieurement évalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les actifs financiers dérivés et les passifs financiers dérivés des Fonds ainsi que ses placements dans des titres sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les instruments dérivés cotés et les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de clôture. Les Fonds utilisent le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les Fonds ont pour politique de comptabiliser les transferts entre les divers niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à compter de la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments dérivés qui ne sont pas négociés en bourse, est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, l'utilisation d'autres instruments identiques en substance, des analyses des flux de trésorerie actualisés, ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants du marché qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables. Si, de l'avis du gestionnaire, la valeur de l'actif ou du passif financier est inexacte, peu sûre ou ne peut être obtenue facilement, la juste valeur est estimée à partir de l'information présentée la plus récente sur un actif ou un passif financier semblable.

iii) Coût amorti

Les actifs et passifs financiers classés au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts d'opérations directement attribuables. La comptabilisation subséquente se fait au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les Fonds classent la trésorerie, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir de courtiers, les découverts bancaires, les frais de gestion à payer, les frais d'administration à payer, les rachats à payer, les montants à payer à des courtiers et les distributions à payer comme étant évalués au coût amorti.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

b) Parts rachetables

Les Fonds classent les instruments financiers émis comme des passifs financiers ou des instruments de capitaux propres selon la substance des conditions contractuelles des instruments en cause. Les titres rachetables des Fonds comportent de multiples obligations contractuelles dissemblables et confèrent aux porteurs de titres le droit de demander le rachat de leur participation dans les Fonds pour un montant de trésorerie égal à leur quote-part de la valeur liquidative du Fonds. Ils répondent donc aux critères de classement à titre de passifs financiers selon la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation.* L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est présentée au montant du rachat. Les parts rachetables sont désignées comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, car elles sont gérées et leur rendement est évalué en fonction de la juste valeur. Elles donnent aux investisseurs le droit d'exiger le rachat, sous réserve des liquidités disponibles, en échange de trésorerie à un prix par part établi selon les politiques d'évaluation des Fonds chaque date de rachat. Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans le résultat global lorsqu'elles sont autorisées et ne dépendent plus de la volonté du gestionnaire.

c) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (à l'exclusion des distributions)

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (à l'exclusion des distributions) est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, avant d'en soustraire les distributions comptabilisées dans le résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

d) Monnaie étrangère

Les placements libellés en monnaies étrangères et les autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements ainsi que les produits et les charges liés aux opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de transaction. Les profits et les pertes réalisés sur les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

e) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, en règle générale, dans le cas de titres cotés, la date ex-dividende. Le « revenu de fonds d'investissement » comprend le revenu distribué des fonds d'investissement sous-jacents et est comptabilisé à la date de distribution. Les opérations de portefeuille sont constatées à la date de l'opération. Les profits et les pertes réalisés sur la vente de placements ainsi que la variation de la plus-value ou de la moins-value latente des placements sont établis en fonction du coût moyen de chaque placement. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont incluses dans les revenus d'intérêts, les revenus de dividendes et les profits réalisés (pertes réalisées) sur la vente de placements, selon le cas, à la date ex-dividende ou à la date de distribution.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

f) Impôt sur le résultat

Les Fonds sont admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt des Fonds et des gains en capital nets réalisés pendant une période donnée doit être distribuée aux porteurs de parts de telle manière que les Fonds n'ont aucun impôt sur le résultat à payer. En conséquence, les Fonds ne comptabilisent aucun impôt sur le résultat.

Les pertes en capital nettes peuvent être reportées en avant indéfiniment pour servir à réduire les gains en capital réalisés nets futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant un maximum de 20 ans pour réduire le bénéfice imposable futur.

4. Transactions avec des parties liées

a) Frais de gestion

Les Fonds paient au gestionnaire des frais de gestion calculés quotidiennement et versés mensuellement à titre de rémunération de ses services. Les Fonds ne paient pas de frais de gestion à l'égard des parts de série A. Les porteurs des parts de série A paient directement au gestionnaire des frais négociés, hors du Fonds en cause, à l'égard de services de gestion de placements. Les parts de série F font l'objet de frais de gestion et sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de série I font l'objet de frais de gestion réduits et sont offertes aux investisseurs ayant des comptes auprès de courtiers ayant conclu une entente fondée sur des frais avec le gestionnaire.

b) Charges d'exploitation

Les Fonds paient des frais d'administration fixes au gestionnaire. Les frais d'administration fixes sont calculés et cumulés quotidiennement en tant que pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des Fonds. Le gestionnaire, à son tour, paie certaines charges d'exploitation des Fonds. Ces frais comprennent, sans s'y limiter : les frais annuels, les jetons de présence aux réunions tenues dans le cours normal des activités et le remboursement des frais engagés dans le cours normal des activités pour les membres du CEI; les frais de comptabilité et d'évaluation des Fonds; les frais de garde; les honoraires des auditeurs et des conseillers juridiques; et les frais de préparation et de distribution des rapports financiers annuels et intermédiaires, des prospectus, des aperçus du fonds et des communications avec les investisseurs. Les Fonds paient des commissions de courtage, des coûts d'opérations et les taxes applicables.

c) Placements dans les fonds sous-jacents

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres Fonds gérés par le gestionnaire (les « fonds sous-jacents »). Un Fonds n'investira pas dans les parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des honoraires incitatifs à l'égard de ce placement qui, selon le jugement d'une personne raisonnable, constitueraient une répétition des frais déjà acquittés par le fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un Fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, les frais payables par les fonds sous-jacents s'ajoutent aux frais payables par le Fonds. Toutefois, un Fonds ne peut investir que dans un ou plusieurs fonds sous-jacents, à condition qu'aucuns frais de gestion ni aucun honoraire incitatif qui dédoubleraient des frais payables par le fonds sous-jacent pour le même service ne soient payables. Se reporter aux renseignements sur la participation dans les fonds sous-jacents dans la section « Information propre au Fonds » suivant les états financiers de chaque Fonds pour obtenir de l'information se rapportant à chaque Fonds.

5. Gestion du capital

Les parts rachetables émises par les Fonds constituent le capital des Fonds. Le capital des Fonds n'est assujetti à aucune restriction d'origine interne ou externe. En matière de gestion des parts rachetables, les Fonds ont pour objectif de veiller à établir un environnement stable lui permettant de maximiser le rendement offert aux investisseurs et de gérer le risque de liquidité découlant des rachats.

6. Gestion du risque financier

Une analyse générale des risques financiers auxquels sont exposés les Fonds est présentée ci-après. Se reporter à l'analyse de la gestion du risque financier (note 4) dans la section « Information propre au Fonds » suivant les états financiers de chaque Fonds pour obtenir de l'information se rapportant à chaque Fonds.

Cadre de gestion des risques

Les Fonds utilisent des instruments financiers pour réaliser leurs objectifs de placement respectifs. Les placements des Fonds sont présentés dans l'inventaire du portefeuille respectif de chaque Fonds, lequel regroupe les titres en fonction du type d'actif, de la région ou du segment de marché.

L'utilisation d'instruments financiers expose les Fonds à différents risques liés aux instruments financiers. Les pratiques des Fonds en matière de gestion des risques comprennent l'établissement de politiques de placement visant à limiter l'exposition aux risques liés aux instruments financiers et le recours à des conseillers en placement professionnels et chevronnés pour investir le capital des Fonds dans des titres, en respectant les contraintes des politiques de placement. Le gestionnaire suit constamment le rendement des Fonds et la conformité aux politiques de placement.

Les risques importants liés aux instruments financiers auxquels sont exposés les Fonds, ainsi que les pratiques précises en matière de gestion de ces risques, sont examinés ci-après.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'un engagement ou d'une obligation qu'elle a contracté avec les Fonds, donnant lieu à une perte financière pour ceux-ci. Il découle principalement des titres de créance détenus, des actifs financiers dérivés, de la trésorerie, de même que des autres débiteurs à payer aux Fonds. La valeur comptable de ces instruments financiers comptabilisée dans les états de la situation financière représente l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit.

La stratégie de gestion des risques des Fonds consiste à investir principalement dans des titres de créance d'émetteurs dont la qualité du crédit est élevée et à limiter le montant de l'exposition au risque de crédit se rapportant à toute société émettrice en particulier.

Le risque de crédit est atténué en investissant principalement dans des instruments ayant une notation. Les Fonds reçoivent des mises à jour quotidiennes des notations, qui sont examinées en conséquence. Le risque de crédit est suivi quotidiennement par le gestionnaire conformément aux politiques de placement des Fonds. Si le risque de crédit n'est pas conforme à la politique ou aux lignes directrices de placement d'un Fonds, le gestionnaire doit alors rééquilibrer le portefeuille dès que possible.

6. Gestion du risque financier (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Les activités des Fonds peuvent donner lieu à un risque de règlement. Le risque de règlement est le risque de perte attribuable au défaut d'une entité de s'acquitter de ses engagements de remettre de la trésorerie, des titres ou d'autres actifs selon les dispositions contractuelles. En ce qui concerne la majeure partie des transactions, les Fonds atténuent ce risque en effectuant les règlements par l'intermédiaire d'un courtier pour s'assurer qu'une transaction est réglée uniquement lorsque les deux parties ont respecté leurs obligations contractuelles de règlement.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les Fonds éprouvent des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La politique des Fonds et la démarche adoptée par le gestionnaire pour gérer le risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'ils disposent toujours des liquidités suffisantes pour honorer leurs engagements à l'échéance, y compris les rachats estimés de parts, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher la réputation des Fonds.

Le prospectus des Fonds prévoit les rachats quotidiens en trésorerie de parts rachetables, de sorte que les Fonds sont exposés au risque de liquidité lié à la satisfaction des rachats demandés par les porteurs de parts à tout moment.

Le risque de liquidité est géré en investissant la majeure partie des actifs d'un Fonds dans des placements négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément réalisés. En outre, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie pour maintenir leur liquidité. Les Fonds sont également assujettis aux exigences du Règlement 81-102, de sorte que chacun des Fonds ne peut acquérir un actif illiquide si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de l'actif net du Fonds en cause, établi à la valeur de marché à la date de l'achat, se composent d'actifs illiquides.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, les cours de change et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits des Fonds ou la juste valeur des instruments financiers qu'ils détiennent.

Le risque de marché des Fonds est géré quotidiennement par le gestionnaire conformément aux politiques et aux procédures en vigueur.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. En général, lorsque les taux d'intérêt augmentent, la juste valeur des instruments financiers portant intérêt diminue. Les instruments financiers assortis d'une échéance à plus long terme comportent généralement un risque de taux d'intérêt plus élevé.

Les pratiques de gestion du risque de taux d'intérêt comprennent l'établissement de cibles de duration fondées sur les indices de référence pertinents et le suivi des durations des Fonds en fonction de ces références. Si une augmentation des taux d'intérêt est prévue, les durations des Fonds peuvent être raccourcies pour limiter les pertes éventuelles. À l'opposé, si une diminution des taux d'intérêt est prévue, les durations des Fonds peuvent être prolongées pour accroître les gains éventuels.

6. Gestion du risque financier (suite)

c) Risque de marché (suite)

ii) Risque de change

Le risque de change désigne le risque que la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des Fonds fluctue en raison de variations des cours de change. Les titres négociés sur des bourses à l'étranger sont exposés au risque de change puisque les cours libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des Fonds pour en établir la juste valeur.

Le gestionnaire peut atténuer le risque de change par l'utilisation de contrats de change couvrant les expositions aux monnaies étrangères.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ce soit par suite de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou de facteurs touchant tous les instruments négociés sur le marché.

L'autre risque de prix est atténué par le gestionnaire par une sélection prudente de titres en fonction des limites établies et le risque de prix des Fonds est géré en diversifiant le portefeuille du Fonds respectif. Le gestionnaire suit quotidiennement les positions d'ensemble de marché des Fonds, lesquelles sont maintenues dans des fourchettes établies.

7. Juste valeur des instruments financiers

a) Modèles d'évaluation

Les Fonds évaluent la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante reflétant l'importance des données servant à évaluer la juste valeur.

Niveau 1 : les données qui correspondent à des prix cotés sur des marchés actifs (non ajustés) pour des instruments identiques.

Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

Niveau 3 : les données non observables.

Les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs sont fondées sur les cours cotés sur un marché ou les cours offerts par un courtier. Les prix observables et les données d'entrée des modèles peuvent généralement être obtenus sur le marché à l'égard des titres de créance et de capitaux propres cotés et de dérivés négociés en bourse, comme les contrats à terme. La disponibilité de prix observables sur le marché et des données d'entrée des modèles réduit la nécessité de recourir au jugement et aux estimations de la direction et réduit l'incertitude associée à l'établissement des justes valeurs. Lorsque les cours de marché observables et les données d'entrée des modèles ne sont pas disponibles, les Fonds établissent les justes valeurs au moyen d'autres techniques d'évaluation. L'objectif des techniques d'évaluation est d'arriver à une évaluation de la juste valeur rendant compte du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

7. Juste valeur des instruments financiers (suite)

a) Modèles d'évaluation (suite)

Se reporter à la juste valeur des instruments financiers (note 5) de la section « Information propre au Fonds » suivant les états financiers respectifs de chaque Fonds pour une analyse plus approfondie des évaluations à la juste valeur des Fonds respectifs.

b) Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie, des dividendes à recevoir, des intérêts à recevoir, des souscriptions à recevoir, des montants à recevoir de courtiers, des découverts bancaires, des frais de gestion à payer, des frais d'administration à payer, des rachats à payer, des montants à payer à des courtiers et des distributions à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Ces instruments financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs parce que, bien que les cours de marché soient disponibles, il n'existe pas de marché actif pour ces instruments.

8. Honoraires d'audit

Les honoraires payés ou payables par Conseillers en placements Leith Wheeler Ltée à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et à ses cabinets membres au titre des services d'audit à l'égard des fonds qui sont des émetteurs assujettis canadiens de la famille de fonds Leith Wheeler sont les suivants :

Type de frais	30 juin 2025	31 décembre 2024
Honoraires d'audit	60 390 $	120 780 $
Honoraires versés au titre d'autres services	13 295 $	26 590 $